



CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
REUNION PUBLIQUE DU 23 AOUT 2021

Membres présents :

Messieurs

CALVET C., ROUX JM., BERLIET Y., GARCIA L., PALANQUE G.
ALBEROLA Y CREDEVILLE A

Mesdames

CAPO M., MAIRE E., LOUIS J.,

Membres Absents représentés :

Mr TREVILLOT G. donne pouvoir à Mr BERLIET Yves
Mr SULTANA M. donne pouvoir à Mr ROUX Jean Michel
Mme MENDEZ Sonia donne pouvoir à Mr CALVET Christophe
Mr DURON B. donne pouvoir à Mr GARCIA Laurent

Membre Absent :

Mme ATTSTRÖM K.

Date de la convocation : 19 Août 2021

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,

Mr Yves ALBEROLA est proposé comme secrétaire de séance ; il est élu à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 7 Juillet 2021

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce joint à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Périmètre d'intervention du Département pour les zones sensibles
- 2 – Création poste renfort ALP (CDD 4 heures par semaine)
- 3 – Bilan fête 2021
- 4 – Règlement cantine et ALP, organisation temps périscolaire
- 5 – Embauche personnel service technique
- 6 - Information dossier Appartement place de la république (demandes de subventions)
- 7 – Divers et informations

- Poursuite des travaux sur le chemin de la Grande Draille à la demande de Mr ESTEVAN Sté FLEXOSOUE
- Information plan de circulation sortie de l'école
- Travaux d'installation de toilettes et écoulement à l'école (cour)

1 – Périmètre d'intervention du Département pour les zones sensibles

Monsieur Le Maire cède la parole à Monsieur ROUX Jean Michel qui rappelle aux membres du conseil municipal que lors du dernier conseil il y a eu certaines incompréhensions et questions qui ont nécessité un éclaircissement. Mme DUPUY, intervenante pour le Département de l'Hérault est donc venue en mairie afin que les membres de la commission puissent lui poser toutes les questions nécessaires.

Monsieur ROUX précise que le périmètre de la zone de préemption s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune mais afin d'éviter le risque de mitage ou d'installation de tous type de jardins ou autres, il est nécessaire de garder une certaine maîtrise de cette zone. Pour cela, le reclassement de certaines parcelles situées en bordure du Dardaillon en Zone Naturelles Sensibles a été demandé au Département. (voir plan en annexe)

Le conseil municipal prend acte de cette information et se prononcera définitivement après que le Département ait reclassé ces parcelles dans la Zone Naturelle Sensible.

La question sera donc abordée et soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

2 – Création poste renfort ALP (CDD 4 heures par semaine)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que du fait de la mise en place des ALP (Accueils de Loisirs Périscolaires) il y a lieu de renforcer le personnel sur le temps de la pause méridienne. Le poste nécessite la présence d'une personne 1 heure par jour de 12h à 13h, 4 jours par semaine.

Pour cela, il a été proposé à Mme JUSTINESY Aurélie, AVS en milieu scolaire à l'école de St Nazaire, d'assurer ce poste. Elle a accepté avec plaisir.

Son contrat à durée déterminée débutera le 1^{er} septembre pour se terminer le 7 juillet 2022 pour 4 heures par semaine.

Le conseil accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

3 – Bilan fête 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du bilan de la fête.

Financièrement le budget a été respecté et aucun dépassement n'est à noter. (17 000 €)

De manière générale et malgré les mesures sanitaires exceptionnelles dues à la pandémie, la fête s'est déroulée normalement et aucun évènement particulier n'est à déplorer.

Les retours tant au niveau de la gendarmerie qui effectuait des rondes de surveillance régulières que des administrés sont positifs.

Les arènes installées sur le stade ont remporté un grand succès auprès de tous.

Le conseil prend acte de cette information et propose de se pencher dès le début de l'année civile sur l'organisation de la fête 2022.

4 – Règlement cantine et ALP, organisation temps périscolaire

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Marie CAPO en charge de la commission école afin de préciser les nouvelles dispositions du règlement de la cantine ainsi que l'organisation du temps périscolaire.

Le règlement prévoit dorénavant qu'une pénalité financière d'un montant de 1 € est appliquée dans les cas suivants

- Inscription d'un enfant (*non prévue*) à L 'ALP du matin, midi et soir.
- Retard des parents (à L'ALP du soir)

La pénalité financière s'applique donc dès la première inscription non prévue et au premier retard. De plus, au bout de trois inscriptions « non prévues » ou trois retards, l'enfant ne pourra plus être accueilli sur certains temps d'accueil (*inscriptions rejetées*).

En cas d'absence d'un enfant, les parents doivent impérativement en informer l'école mais aussi

l'ALP s'il est inscrit à différents temps d'accueil.

Si l'enfant est signalé comme absent (*maladie ou autre*), ce dernier sera rayé définitivement des listes d'appel de la journée (*ALP matin, midi, soir*).

ATTENTION, si l'enfant réintègre l'école dans la matinée ou l'après-midi, il est nécessaire d'en informer l'ALP. Si les parents n'ont pas informé l'ALP du retour de l'enfant, l'ALP ne pourra être tenu responsable de l'enfant qui était noté comme « absent ».

Madame CAPO explique également que le service de cantine reprendra dans la cantine comme avant la pandémie et s'effectuera en 2 services. Un premier service pour les plus petits et les grands dans un second temps.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

5 – Embauche personnel service technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le décès de Bruno DELAYE, son poste a été remplacé par Saïd dont le contrat se termine prochainement. Il est donc nécessaire à ce jour de prévoir l'embauche d'une personne à compter du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il y a 4 ans, Monsieur CEFALU Gaëtan, employé en contrat PEC avait quitté son poste au profit d'un contrat à durée indéterminée. A ce jour, suite à des ennuis de santé, il a été contraint de quitter son poste et se trouve donc actuellement en recherche d'emploi. Sa situation actuelle vis-à-vis du pôle emploi lui permet de bénéficier d'un contrat aidé par l'état d'une durée de 24 mois. L'aide de l'état s'élève à 65% de son salaire brut sur la base de 30 heures.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'embaucher Monsieur CEFALU Gaëtan sur un contrat PEC de 35 heures pour une durée de 9 mois renouvelable 1 fois et renouvelable ensuite 6 mois (24 mois au total).

Monsieur le Maire demande donc au conseil s'il accepte la conclusion de ce type de contrat pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

6 - Information dossier Appartement place de la république (demandes de subventions)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yves BERLIET qui explique qu'à ce jour des dossiers de demandes d'aides financières ont été déposés auprès de la région au titre du développement économique, de la Communauté de Commune à ce même titre et à l'état au titre dans le cadre du plan de relance.

Le budget des travaux est estimé à 62 000 €.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

7 – Divers et informations

- Poursuite des travaux sur le chemin de la Grande Draille

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au niveau de la Sté FLEXOSOUE, dans une dynamique de rénovation de la zone artisanale et de régulation du stationnement sur cette zone, il s'avère opportun d'entreprendre certains travaux de revêtement des abords de la chaussée sur la partie du chemin de la grande draille située entre le croisement du chemin de Lansargues et l'entrée de la Zone artisanale.

Un devis a été fait et le montant des travaux à prévoir s'élèvent à environ 17 000 €.

Cela représentant une somme importante à l'échelle de la collectivité, des demandes d'aides financières auprès du Département vont être faites afin de pouvoir financer ces travaux.

Le conseil acquiesce et prend acte de cette information

- Informations plan de circulation sortie de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dès la rentrée scolaire l'entrée de l'école se fera par le côté du stade. Pour faciliter la circulation des véhicules des parents qui viendront déposer leurs enfants, un sens de circulation sera instauré.

Il faudra rentrer sur le parking de l'Espace Dussol par la nouvelle entrée située vers le pont des passes et ressortir par l'ancienne entrée du parking qui deviendra donc la sortie.

Une période de test sera mise en place afin de s'assurer du bon sens de circulation.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Travaux d'installation de toilettes et écoulement à l'école (cour)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'installation de lavabos et de toilettes dans la cour de l'école. Des toilettes sont déjà existants en face de l'entrée de l'école maternelle mais ne sont pas utilisables car trop vieux et les écoulements ne sont pas aux normes.

Des devis ont été demandés aux entreprises spécialisées afin de prévoir ces installations dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Demande de Mr LAHOUSSE pour des jardins scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par Mr LAHOUSSE et Mme COMMELARD pour installer dans la commune un jardin destiné aux enfants de l'école du cycle 3.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de découverte du jardinage au naturel sans pesticides dans le respect de l'environnement.

L'objectif étant pour les enfants,

- De comprendre les mécanismes d'un jardinage au naturel sans pesticides en limitant les besoins en eau,
- D'apprendre à lutter contre les ravageurs sans produits dangereux,
- Comprendre l'importance de l'eau au jardin et les astuces pour l'économiser, découvrir la croissance des végétaux du jardin et leurs besoins vitaux
- Suivre la création, la croissance et le fonctionnement d'un jardin au naturel.

Monsieur le Maire propose donc d'installer ce jardin sur la parcelle située à côté de l'ancien cimetière. Une bande de terre sera préparée afin d'accueillir ce jardin naturel pour les enfants de l'école du cycle 3. Une convention sera donc signée entre les parties prenantes de ce projet.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Mutuelle MNT (participation de l'employeur sur la complémentaire santé et la prévoyance)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez vous a eu lieu avec un représentant de la mutuelle nationale territoriale.

A ce jour, la participation de l'employeur n'est pas encore obligatoire mais va le devenir. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors d'un précédent conseil il avait délibéré afin d'autoriser le CDG34 à lancer une consultation afin de trouver la meilleure offre possible pour les agents. La MNT a donc été choisie par le centre de gestion de l'Hérault.

Monsieur le Maire informe donc le conseil qu'il va bientôt être opportun de voter un montant de participation financière de la collectivité pour les agents tant pour la complémentaire (dépenses de santé non prises en charge par la sécurité sociale) santé que pour la prévoyance (une partie de la perte de revenu induite par un arrêt de travail).

Les décrets d'application n'étant pas encore sortis, les bases de prise en charges ne sont pas encore connues.

Monsieur le Maire précise donc au conseil municipal que le sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil dès que ces bases seront fixées par décret.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h45 précises,

Ont signé les membres présents :

<p>Mr Le Maire CALVET Christophe</p> 	<p>Le Secrétaire de séance ALBEROLA Yves</p> <p><i>Sans réserve de vérification</i></p> 
<p>BERLIET Yves</p>	<p>LOUIS Josy</p>
<p>ROUX Jean Michel</p>	<p>PALANQUE Guillaume</p>
<p>MAIRE Evelyne</p>	<p>CAPO Marie</p>
<p>CREDEVILLE Aurélie</p>	<p>GARCIA Laurent</p>
<p></p>	<p></p>
<p></p>	<p></p>